

10 déc 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 10 décembre 2004](#)

Belga

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a autorisé le service Communication externe de la Chancellerie du Premier Ministre à lancer une procédure négociée sans publicité avec l'agence de presse Belga.

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a autorisé le service Communication externe de la Chancellerie du Premier Ministre à lancer une procédure négociée sans publicité avec l'agence de presse Belga.

Cette procédure, qui fait suite à la clôture des activités de Fedenet (l'Intranet de la Chancellerie) au 31 décembre 2004, a pour but de :- fournir les communiqués de presse des agences Belga, Reuters et AFP à un groupe cible composé de 2.000 utilisateurs, des services publics pour qui la consultation de ces organes constitue un outil de travail indispensable,- diffuser des communiqués de presse des agences AFP et Reuters via Belga,- incorporer un ou plusieurs nouveaux produits proposés par Belga, tels les "Press Releases", les "Media Alert" et les "Press Agenda" qui intéressent les différents services de presse et/ou les diverses cellules stratégiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe